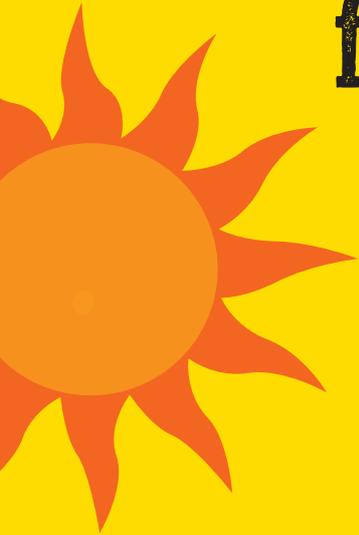


Période de forte chaleur et travail

quelle prévention ?



 <p>→ Consulter le bulletin météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.</p>	 <p>→ Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.</p>	<p>→ Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.</p> 	
<p>→ Limiter ou reporter le travail physique.</p> 	<p>→ Modifier voire mécaniser certaines tâches.</p> 	<p>→ Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.</p> 	<p>→ Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.</p> 
<p>→ Éviter le travail isolé.</p> 	<p>→ Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.</p> 	<p>→ Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.</p> 	<p>→ Former et informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.</p> 